

Séance du 22 septembre 2022

Délibération n° 2022/78

OBJET : Approbation de la convention d'étude de gisements fonciers avec la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la délibération n°2012/22 du 4 octobre 2012 portant approbation d'un dispositif d'aides financières aux intercommunalités qui engagent des études de gisements fonciers.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la convention d'étude entre la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier et l'EPF de la Vendée relative aux études de gisements fonciers,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cette convention.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture Vendée
Préfecture de la Vendée
DCPAT

Le

26 SEP. 2022

COURRIER ARRIVÉ LE

17 OCT. 2022

Pour le préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée

Anne TAGAND